



Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public
Enseignement Technique
Enseignement Supérieur et Recherche
Agronomique, Agroalimentaire et Vétérinaire

RELEVÉ D'INFORMATIONS

CTM DU 7 JUILLET 2016

SERVICES D'ÉCONOMIE AGRICOLE

Nous souhaitons vous dire Madame la Secrétaire générale, toute notre émotion et toutes nos pensées pour Nicolas BREZARD, sa famille, ses collègues et ses proches. Il est décédé tragiquement ce 20 juin dans les locaux du Service d'Économie Agricole de la DDTM de Gironde. Son geste irréparable doit TOUS nous interroger sur le sens de la vie, et donc celui que nous pouvons donner à notre travail qui représente la part la plus importante de notre vie active...

...Sens et reconnaissance pour nos missions sont deux exigences fondamentales pour tous les agents et particulièrement pour les agents des SEA qui font face à des difficultés intolérables depuis trop longtemps.

La Secrétaire générale souhaite redire, comme l'a fait le Ministre et Michel MAGIMEL qui s'est rendu à la DDT de Gironde, que l'administration s'associe aux pensées pour Nicolas BREZARD, sa famille, ses collègues et ses proches.

Même si la situation des SEA n'a pas été mise à l'ordre du jour de ce CTM, la CFDT est d'autant plus déterminée pour réaffirmer que le plan d'accompagnement des services d'économie agricole des DDT(M), aussi indispensable qu'il soit, n'est qu'un pansement qui ne règlera pas les problèmes de fond auxquels le ministère ne veut pas s'attaquer.

Nous pensons, contrairement à vous Madame la Secrétaire générale, qu'il existe un problème structurel grave d'articulation entre les différents acteurs : administration centrale, services déconcentrés, autorités de gestion, ASP et FAM.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr
SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

Rien ne pourra véritablement s'améliorer pour les agents sans cette prise de conscience et une mise à plat de tous les dysfonctionnements : en terme de chaîne hiérarchique, de procédures, de répartition des tâches, de gestion des ressources humaines et sans oublier la gestion des compétences.

La Secrétaire générale explique que la situation des SEA n'a pas été mise à l'ordre du jour de ce CTM en raison de l'organisation d'un groupe de travail spécial sur ce sujet hier. Elle souhaite rappeler que l'administration essaie de mener au mieux le plan d'accompagnement mis en œuvre depuis avril 2016.

Concernant le suivi des agents, le réseau des IGAPS est alerté et remet tous les 2-3 mois à la Secrétaire générale un bilan de la situation des SEA.

En outre, les IGAPS remontent immédiatement toutes les situations particulières qui se présentent ou pour lesquelles ils sont alertés. Ce qui remonte du réseau indique que la situation reste très compliquée.

Elle indique que le calendrier est amené à évoluer ; l'administration essaie de le tenir à jour le plus régulièrement possible mais nous sommes dans une situation très mouvante.

Dans cette période de crise, qui atteint actuellement son paroxysme, il est essentiel de montrer aux agents qui souffrent, que leur souffrance est reconnue et prise en compte.

Mais cette condition indispensable n'est pas suffisante ; un travail de fond doit être engagé dès maintenant pour mettre fin le plus rapidement possible aux causes profondes de cette crise qui est devenue permanente depuis plus de 2 ans.

Face à cette situation, nous remettons sur la table ce que nous avons proposé lors du dernier CTM, à savoir :

- un véritable **audit externe approfondi** par un cabinet indépendant, sur le fonctionnement des services en intra-services et en inter-services incluant l'ASP et FAM.

- la constitution d'un **réseau d'expertise** - au sens de la circulaire « parcours professionnel » - composé d'agents expérimentés spécialistes en économie et politique agricole... En cette période de fusion, nous sommes persuadés que ce vivier existe déjà, sa mise en place rapide permettrait de mieux valoriser l'expertise de certains agents sous-employés actuellement, voire dévalorisés !

- une **réflexion approfondie GRH-GEPEC** afin de mieux gérer nos compétences internes et de rendre plus attractif, pour des agents expérimentés, les postes en administration centrale.

La Secrétaire générale rappelle que des audits ont été conduits, par des inspecteurs généraux auprès des SEA, sur la partie informatique à l'ASP sur demande du premier ministre.

Il n'en ressort aucun problème structure. Il y a l'organisation et les moyens pour faire et les difficultés viennent d'un contexte particulier exogène. Avec la réforme de la PAC nous avons un décalage de onze mois à rattraper.

La Secrétaire générale reconnaît toutefois qu'il y a des situations difficiles et qu'un accompagnement doit être mis en place non seulement pour les agents des SEA mais également pour ceux de l'ASP.

Les points de vigilance sont bien identifiés avec les IGAPS et plus particulièrement sur une dizaine de départements.

La Secrétaire générale rappelle qu'une suite favorable a été donnée concernant l'expertise de la situation en SEA par un prestataire externe, demandée dans le cadre du CHSCTM. Le cahier des charges est en cours de rédaction et sera soumis au groupe de travail

rapidement. Il devrait être prêt d'ici fin juillet, un appel d'offre sera alors lancé et l'expertise devrait pouvoir débuter en septembre.

Pour la CFDT ce discours n'est carrément pas « **entendable** » par les agents qui souffrent et qui ne voient pas le bout du tunnel. Les témoignages entendus en groupe de travail SEA la veille sont édifiants !

Le calendrier proposé, avec des dates butoirs qui tombent toutes en cours d'été, est de plus très anxiogène. Le calendrier, le plan d'accompagnement et l'expertise (CHSCTM) ne sont pas des réponses suffisantes pour les agents qui se débattent dans les difficultés depuis plus de 2 ans.

Cette situation qui n'a pas été anticipée doit conduire à une prise de conscience qui passe par une remise à plat des processus. Nos propositions ne sont peut-être pas les meilleures mais elles permettraient de donner un signe aux agents d'une véritable prise de conscience par le ministère et que se prépare un avenir plus serein... Que les choses vont réellement s'arranger pour les prochaines campagnes.

La Secrétaire générale reconnaît du bout des lèvres qu'un problème structurel peut être évoqué, la fiabilité du RPG français n'ayant pas fait l'objet de questionnement préalable. Mais à part ça, l'administration « a bien pris en compte les difficultés avec les différents dispositifs mis en œuvre qui montrent bien qu'elle a pris la mesure des problèmes » !

La CFDT considère que ces propos témoignent d'un véritable déni de la part de l'administration centrale !

DRAAF FUSIONNEES

Votre déplacement en Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées ce début de semaine, madame la Secrétaire générale, était votre première visite en région depuis la fusion.

Pour l'ensemble des organisations syndicales c'était l'occasion de faire un premier bilan après 6 mois de fusion et d'exposer nos principales préoccupations, mainte fois rappelées en CTM et en CT Spécial DRAAF.

Nos questions et interrogations sont malheureusement restées sans réponse ou tout au moins sans réponse satisfaisante... Nous espérons néanmoins que nos messages sont passés et que certains points, comme le nécessaire reclassement de certains postes, seront réellement appliqués, de façon juste, à la hauteur de la taille des nouveaux territoires, sans considération budgétaire mesquine.

Dans cette période de reconstruction, il est essentiel de prendre le temps d'échanger et de rebalayer nos missions en définissant les priorités dans chaque nouvelle DRAAF, pour s'adapter à leur nouveau périmètre d'intervention : nous ne pourrons plus assurer la même présence sur le terrain, auprès de nos partenaires de l'Etat et des professionnels.

Les agents se sentent écartés des choix sur les modes de fonctionnement retenus, qui les concernent pourtant au quotidien. Alors qu'ils devraient pouvoir s'exprimer et être force de proposition sur la nouvelle organisation.

Nous sommes sur une autoroute à grande vitesse, sans aire de repos, sur un trajet non préparé où l'on se croise sans se parler... pressés d'atteindre une destination inconnue !

Les contraintes particulières des très grandes régions doivent être bien analysées afin d'en tirer les conséquences sur notre façon d'exercer nos missions, en reconnaître la complexité et la valoriser au travers des parcours des agents et de l'indemnitaire.

Il manque un véritable contrat de confiance vis-à-vis des agents.

A défaut de sens, donner de la visibilité et de la reconnaissance, Mme la Secrétaire générale, c'est la clef d'un engagement accepté par les équipes avec un véritable projet collectif pour l'avenir !

La Secrétaire générale admet qu'un travail stratégique doit maintenant être engagé. Les dossiers PARRE « fonction » commencent maintenant à remonter. Sur les 15 demandes d'IDV recensées à ce jour, 10 dossiers sont instruits et l'administration s'engage à donner une réponse à toutes les demandes d'ici fin juillet. Concernant le transfère du BOP 215 sur le 333, l'arbitrage n'est toujours pas connu.

Pas d'autre information apportée sur les DRAAF fusionnées lors de ce CTM... comme l'a dit l'intersyndicale DRAAF LRMP en résumé de ses échanges avec la Secrétaire générale le 4 juillet (Cf. déclaration liminaire intersyndicale DRAAF LRMP) :

« L'administration n'a pas de moyen supplémentaire pour cette réforme et les plafonds d'emploi continueront de baisser sur le BOP 215... dans ce contexte, même si l'administration centrale est consciente des difficultés, elle compte sur une amélioration au fil du temps : Elle s'engage à faire au mieux !

TELETRAVAIL (Arrêté et Note de Service MAAF)

La CFDT se réjouit de voir notre Secrétaire générale prendre à bras-le-corps ce sujet et ne pas traîner des pieds pour sa mise en oeuvre. Cependant, la CFDT espère qu'elle ne sera pas reportée au motif d'attendre l'arrêté pour les DDI qui lui ne sera discuté qu'à automne.

La Secrétaire générale indique qu'elle a eu le souci de rédiger un arrêté le plus en harmonie possible avec celui préparé par le SGG pour ce qui concerne les DDI. Le ministère de l'agriculture s'est également inspiré de l'arrêté du MEEM qui a reçu un avis favorable lors de son dernier CTM.

Pour la CFDT il n'est pas question d'attendre plus longtemps et il est inutile de passer tout son temps sur de multiples détails. Nous avancerons en marchant et c'est dans la pratique que des améliorations pourront être apportées.

La Secrétaire générale confirme qu'effectivement nous avancerons en marchant et que les textes validés lors de ce CTM seront publiés rapidement pour le MAAF.

Concernant l'application de ces textes dans les établissements publics, la Secrétaire générale indique que les EP ont vocation à reprendre le cadre défini par le ministère de l'agriculture.

La CFDT fait également confiance à l'intelligence locale pour une mise en œuvre du télétravail dans les meilleures conditions possibles, sur la base du cadre maintenant défini par l'administration centrale. La CFDT participera activement à sa mise en œuvre dans les différentes structures.

CONTRACTUELS

Pour la CFDT, la **Note de Service relative au régime juridique applicable aux agents contractuels du MAAF**, après un long processus de maturation, arrive à un équilibre acceptable... Si tant est qu'elle soit véritablement appliquée, et nous y veillerons... Il faut maintenant la publier, même si les conditions d'emploi des agents contractuels de l'enseignement sur budget du technique et du sup, doivent encore faire l'objet d'un travail

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr
SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

complémentaire approfondi pour qu'ils soient traités équitablement et de façon homogène quel que soit leur établissement d'accueil !

Grace à l'intervention de la CFDT, de l'ADT et de l'UNSA certains éléments ont finalement été retenus notamment sur la réévaluation de la rémunération :

« ...la rémunération peut ne pas évoluer, si elle est significativement supérieure à la rémunération habituelle (indiciaire et indemnitaire) pratiquée pour le type de poste occupé, qu'il le soit par un agent titulaire relevant de la même catégorie, ou qu'il le soit par un contractuel dans le cas où il n'existe pas de corps de fonctionnaire susceptible de l'assurer. ».

Les agents contractuels ne verront plus leur rémunération bloquée au motif qu'ils atteignent « l'échelon terminal » d'une grille indiciaire fictive sans base légale.

Cette situation est parfaitement injuste pour bon nombre de contractuels qui ne perçoivent aucune prime et dont la rémunération est parfois inférieure de moitié à la rémunération d'un titulaire exerçant les mêmes missions !

Cette nouvelle rédaction, dont on espère qu'elle sera appliquée, devrait permettre de rétablir une certaine équité.

La Secrétaire générale souligne l'importance du travail effectué par le SRH en concertation avec les organisations syndicales.

Elle souligne que cette note servira de référence pour tous les directeurs. Elle sera également une référence pour avancer sur les emplois contractuels de l'enseignement technique et supérieur rémunérés sur budget d'établissement. Les concertations avec les organisations syndicales se poursuivront cet automne et des Notes de Service spécifiques en découleront pour les contractuels non payés par le MAAF.

RIFSEEP

Le montant du CIA des agents de catégorie C (400 à 440 euros annuels en administration centrale et 100 à 150 euros annuels en services déconcentrés) est d'un tel niveau que la gratification qu'il peut générer est ridicule.

En outre, si nous considérons que 60% des agents de catégorie C exercent des missions de catégorie B, il est impossible de gratifier l'ensemble des agents qui devraient l'être du simple fait de l'exercice de missions de catégorie supérieure, sauf à considérer que certains exerçant ces missions soient modulés à la baisse !

Si l'on considère la situation des IGA, le montant du CIA est de 100 euros annuels (!) ce qui représente 0.2% du régime indemnitaire moyen servi.

Pour les agents de catégorie C, le CIA représente 2%. Nous ne voyons pas ce qui justifie cet écart.

Si on applique le même ratio aux agents de catégorie C, le CIA des agents de catégorie C devrait être ramenée de 10 à 44 euros, ce qui n'a plus de sens.

C'est pourquoi nous demandons que la part CIA soit intégrée dans la part IFSE de manière à éviter des baisses de rémunération mensuelles.

Cette mesure permet d'éviter un effet négatif sur des agents peu payés et qui pour la plupart exercent des missions relevant de la catégorie B. Cela permettrait également d'alléger le travail des services gestionnaires.

La Secrétaire générale et le chef du SRH soulignent l'importance du maintien du complément indemnitaire annuel (CIA) pour préserver l'avenir.

En effet, sa suppression conduirait à se priver du cadre réglementaire permettant de verser par exemple une prime exceptionnelle en fin d'année.

L'administration précise en outre qu'il n'y aura aucune perte sur l'indemnitaire et qu'il n'y aura pas de modulation en 2016. Si l'absence de modulation convient à la majorité, elle pourrait être reconduite en 2017.

Par ailleurs, l'administration nous informe en séance que la demande du MAAF pour une dérogation à l'adhésion au RIFSEEP pour les IAE et les TSMA vient d'être rejetée en arbitrage interministériel. En conséquence, le RIFSEEP sera également institué pour ces 2 corps à partir du 1^{er} janvier 2018.

ASMA

Lors de ce CTM, la Secrétaire générale a été interpellée sur la situation financière de l'ASMA. (lecture d'une motion unanimement adoptée en CA de l'ASMA le 29 juin 2016 par l'ensemble des Organisations syndicales)

« - constat que la subvention allouée à l'ASMA n'a pas augmenté depuis au moins 10 ans,

- *l'ASMA répond à une demande croissante des agents et est contrainte de refuser l'accès de ses activités à de plus en plus d'agents et leur famille,*
- *l'ASMA prend en charge un nombre important d'agents non titulaires du MAAF ou sur son budget d'établissement et de retraites, parfois en grande précarité,*
- *l'ASMA ne peut plus faire face à cet accroissement d'activités sans diminuer son fonds de roulement et mettre en péril son avenir,*

l'ASMA demande donc au MAAF une revalorisation conséquente de la subvention. »

La Secrétaire générale souhaite rappeler que la subvention est restée constante au cours de ces 10 dernières années et ce malgré la baisse constante des effectifs du MAAF.

Le ministère accueillera bientôt l'ASMA dans ses locaux de Vaugirard ; en contrepartie la subvention diminuera du montant du loyer « chargé », mais elle s'engage à ne pas faire baisser la subvention au-delà.

Par ailleurs elle reste ouverte à une rencontre avec les organisations syndicales sur ce dossier.